

 N°22667	Liste des délibérations Conseil Communautaire du 10 avril 2025
Le 10 avril 2025 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.	Présents : ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Laurent CADUSSEAU - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU (à partir de la délibération 6), Marie-Christine SEGUIN - LABARDE : Matthieu FONMARTY (à partir de la délibération 10) - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU (sauf délibérations 15, 19, 22, 26, 28, 31, 33, 35), Christine CORNET, Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Laurence GANELON, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL, Denis CABEZAS - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU (à partir de la délibération 13), Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN - SOUSSANS : Karine PALIN Absents excusés : Monique DIGEON pouvoir à Frédéric AURIER, Huguette PANOZZO pouvoir à Laurence GANELON, Dominique FEDIEU (délibérations 1 à 5), Matthieu FONMARTY (délibérations 1 à 9), Didier MAU (délibérations 15, 19, 22, 26, 28, 31, 33, 35), Franck SIMONNET pouvoir à Christine CORNET, Chrystel COLMONT-DIGNEAU (délibérations 1 à 12), Guillaume LAFON pouvoir à Anne SAVIN de LARCLAUZE, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL, Chantal PERNEGRE, Jean-Claude GOFFRE pouvoir à Karine PALIN
Secrétaire de séance : Sylvain LALANNE	Conseillers en exercice : 32 Quorum : 17 Présents : - 21 (délibérations 1 à 5) - 22 (délibérations 6 à 9) - 23 (délibérations 10 à 12, 15, 19, 22, 26, 28, 31, 33, 35) - 24 (délibérations 13 à 35, sauf délibérations 15, 19, 22, 26, 28, 31, 33, 35) Votants : - 26 (délibérations 1 à 5) - 27 (délibérations 6 à 9) - 28 (délibérations 10 à 12, 15, 19, 22, 26, 28, 31, 33, 35) - 29 (délibérations 13 à 35, sauf délibérations 15, 19, 22, 26, 28, 31, 33, 35)

Délibérations examinées le 10 avril 2025

Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 13 février 2025 – Approbation [Adoption à l'unanimité]

2 - Convention liant les 4 Communautés de Communes pour établir un schéma général des mobilités à l'échelle du Médoc - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La mobilité constitue un enjeu socio-économique majeur pour le Médoc. Aussi, les 4 Communautés de Communes qui composent ce territoire ont exprimé le souhait de travailler ensemble sur ce sujet. La réalisation du schéma des mobilités douces en 2023/2024 a constitué une première étape. Désormais, l'ambition est de traiter l'ensemble des mobilités, ouvrant par ailleurs la perspective d'un potentiel Contrat Opérationnel de Mobilité avec la Région, autorité organisatrice de la mobilité.

3 - Présidence de l'assemblée lors des débats et votes des comptes financiers uniques 2024 - Election [Adoption à l'unanimité]

Petite enfance/Jeunesse

Rapporteur : Frédéric AURIER

4 - Modification de l'Agrément de la Micro-Crèche PICOTI - Décision [Adoption à l'unanimité]

Suite à la visite/contrôle de la PMI du 22 janvier 2025 et compte tenu de l'exiguïté des locaux, il est décidé de se conformer au référentiel bâtimentaire actuellement en vigueur en diminuant la capacité d'accueil de la Micro-Crèche PICOTI à 8 enfants à compter de septembre 2025.

5 - Conventions d'Objectifs et de Financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Péri et Extra Scolaires - Autorisation [Adoption à l'unanimité]

Il est décidé d'autoriser le Président à signer les nouvelles conventions CAF d'Objectifs et de Financement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement Péri et Extra scolaires, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

6 - Modification du Règlement Intérieur des Accueils Collectifs de Mineurs - Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Les horaires de l'APS d'Arcins sont modifiés depuis le 10 mars 2025 à la demande de la mairie. Cette modification conduit à la modification du Règlement Intérieur des ACM. D'autres modifications de forme, ainsi que sur les modalités de paiement sont décidées.

Tourisme

Rapporteur : Dominique FEDIEU

7 - Mise en place d'un groupement de commande pour la réalisation du schéma de développement touristique - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les Communautés de Communes Médoc Estuaire et Médullienne réfléchissent à une collaboration plus étroite en matière de tourisme. Afin de déterminer du caractère opportun d'une telle ambition, la réalisation d'un schéma de développement touristique conjoint apparaît pertinente. Au préalable, il convient d'établir le cadre administratif dans lequel s'inscrirait la mise en œuvre de ce schéma.

8 - OTC Margaux Médoc Tourisme - Convention d'objectifs et de moyens - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La présente convention a pour but de préciser les objectifs, les moyens financiers alloués à l'EPIC Margaux Médoc Tourisme par la CdC pour les remplir au titre de l'exercice 2025.

Cohésion sociale/Prévention

Rapporteur : Sophie MARTIN

9 - Portage des Repas à domicile - Modification des critères d'accès au service et du tarif des repas - Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]

Il est décidé d'apporter des précisions aux critères d'accès au service de "portage de repas" et d'appliquer une hausse du tarif des repas à compter du 1er juillet 2025.

Sécurité/Collecte, traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

Rapporteur : Matthieu FONMARTY

10 - Contrat-type CITEO Collecte sélective pour la période 2025-2029 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Le contrat d'action à la performance (CAP) barème F qui a pour objet de définir les relations entre CITEO et la collectivité dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs pour la gestion des emballages ménagers (acier, aluminium, papiers cartons, plastiques et verre) et des papiers (imprimés papiers et papiers à usage graphique) est arrivé à échéance au 31 décembre 2024. Par arrêté du 23 décembre 2024, l'agrément CITEO a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029. Un nouveau contrat-type, couvrant la période 2025-2029, est mis à disposition des collectivités pour signature et a un effet rétroactif au 1er janvier 2025. Il fixe les modalités de soutien technique et financier apporté par l'éco-organisme en vue d'aider la collectivité à optimiser la collecte et le traitement des emballages ménagers et des papiers. Il est décidé d'autoriser le Président à signer ce nouveau contrat.

11 - Convention de partenariat flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de la collecte séparée - Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium (ARCA) - Approbation [Adoption à l'unanimité]

L'ARCA (Alliance pour la Recyclage des Capsules en Aluminium) rémunère la performance de tri des petits emballages et objets en aluminium des collectivités en apportant un soutien aux collectivités qui produisent de l'aluminium répondant au flux petits aluminiums et souples du standard Aluminium issu de collecte séparée (bacs jaunes). Il est décidé d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec L'ARCA pour bénéficier de ce soutien.

12 - Contrat-type pour la gestion des déchets de pneumatiques auprès des collectivités territoriales - Approbation [Adoption à l'unanimité]

Les sociétés Aliapur, France Recyclage Pneumatiques et Tyval ont été agréés par arrêté du Ministre de la transition écologiques en décembre 2023 en qualité d'éco-organismes de la filière de la responsabilité élargie des producteurs (REP) de pneumatiques. Ils ont une mission d'intérêt général consistant en la collecte, le tri, le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets de pneumatiques. Un contrat-type encadre les relations contractuelles entre l'éco-organisme référent et la collectivité qui détient des déchets de pneumatiques. Il est décidé d'autoriser le Président à signer ce contrat-type pour bénéficier de l'enlèvement des déchets de pneumatiques collectés en déchèteries, ainsi que du soutien financier.

Eau/Assainissement

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

13 - Impayés eau et assainissement liés aux facturations d'avant 2020 - Décision [Adoption à l'unanimité]

Dans la continuité des délibérations passées en 2023 et 2024, il est décidé d'abandonner les créances d'avant 2020, y compris les sommes facturées pour le compte de tiers, liées aux facturations d'eau et d'assainissement émises au titre des anciens contrats de prestations de service, contrats d'affermage, contrats de régie intéressée passés avec SUEZ et AGUR et au contrat d'affermage en cours avec VEOLIA. Cette proposition permet de solder le dispositif de déclaration des redevances Pollution Domestique et Modernisation des Réseaux de Collecte auprès de l'Agence de l'Eau.

14 - Convention SATESE 2025-2030 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

La CdC Médoc Estuaire est éligible à l'assistance technique du SATESE départemental pour le suivi réglementaire des stations d'épuration du territoire communautaire. Il est décidé d'approuver la convention de partenariat 2025-2030 avec le Département (et ses annexes) qui définit précisément les missions confiées au SATESE ainsi que la participation financière annuellement due par la collectivité. Il est proposé l'inscription annuelle de la participation, qui s'établit pour 2025 à 7 536,12 €, au budget annexe de l'assainissement collectif.

Finances/Ressources Humaines

Rapporteur : Philippe DUCAMP

15 - Budget principal - Compte financier unique 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

16 - Budget principal - Affectation du résultat 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]

- 17 - Vote des taux de fiscalité 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 18 - Budget principal 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 19 - Budget annexe Eau potable - Compte financier unique 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 20 - Budget annexe Eau Potable 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 21 - Budget annexe Eau Potable 2025 - Autorisation de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 22 - Budget annexe Assainissement collectif - Compte financier unique 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 23 - Budget annexe Assainissement collectif- Affectation du résultat 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 24 - Budget annexe Assainissement collectif 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 25 - Budget annexe Assainissement collectif 2025 – Autorisation de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) – Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 26 - Budget annexe Assainissement non collectif (SPANC) - Compte financier unique 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 27 - Budget annexe Assainissement non collectif (SPANC) 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 28 - Budget annexe GEMAPI - Compte financier unique 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 29 - Taxe GEMAPI – Fixation du produit attendu pour l'année 2025 - Décision [Adoption à l'unanimité]**
- 30 - Budget annexe GEMAPI 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 31 - Budget annexe zone d'activités Aygue Nègre - Compte financier unique 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 32 - Budget annexe zone d'activités Aygue Nègre 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 33 - Budget annexe zone d'activités Le Cartillon - Compte financier unique 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 34 - Budget annexe zone d'activités Le Cartillon 2025 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**
- 35 - Budget annexe zone d'activités Terre de Pont - Compte financier unique 2024 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**